

Conseil Supérieur de la Guidance PMS

A Monsieur Pierre HAZETTE
Ministre de l'Enseignement secondaire
et de l'Enseignement spécial
Bd du Régent, 37-40
1000 Bruxelles

Avis n°1 - 0902 Relatif aux formations interréseaux

Monsieur le Ministre,

Suite à votre note adressée à Monsieur M. VAN RIET, Directeur général adjoint, concernant « *l'état des besoins du personnel en termes de formations et ses propositions sur les orientations et les thèmes relatifs à ce niveau de formation* », les membres du Conseil Supérieur de la Guidance PMS ont l'honneur de vous transmettre leurs réflexions et leur réponse.

Sachant que le Conseil a été informé de votre demande à l'occasion de son installation, soit le 10 septembre et que vous avez fixé l'échéance 48 heures plus tard, les membres ne se sont pas trouvés dans les conditions suffisantes de travail pour vous apporter une réponse qui puisse être considérée comme le juste reflet de la réalité des besoins sur le terrain. Il faut ainsi noter que plusieurs membres ignoraient le contenu du décret...

Chaque réseau dispose d'une instance spécifique chargée de préparer les programmes de formations proposées à leurs agents PMS et ce dans le cadre des formations décrétales. C'est essentiellement en leur sein que réside l'information la plus appropriée pour qualifier l'état des besoins en formation. Disposant de plus de temps, nous aurions pu travailler sur ces éléments.

En dépit de ces contraintes, le Conseil a néanmoins pu émettre les suggestions suivantes :

- Une unanimité s'est dégagée pour estimer que l'ensemble des agents, en fonction des disciplines qui sont les leurs, devraient pouvoir bénéficier d'une formation à **l'entretien individuel**.
- Vu l'évolution des missions et des méthodologies, il conviendrait également que ces agents puissent être formés à **l'animation des groupes**

Nous considérons en effet que tous les agents des Centres PMS devraient pouvoir développer ces deux **compétences de base**. Celles-ci sous-tendent les activités réalisées dans les Centres ou sur le terrain notamment, par exemple, en matière de gestion de la violence, maltraitance, assuétudes,...

- Les membres ont également mis en avant les besoins en information/formation pour ce qui concerne **la « prise en charge » des enfants à haut potentiel** et ce dans le cadre d'un partenariat clair avec les établissements scolaires.
- Il conviendrait également de proposer aux agents d'acquérir les moyens de bien **se situer, institutionnellement parlant, dans leur relations avec les membres de la communauté éducative**. Assez souvent, les contours du cadre institutionnel « PMS-Etablissement scolaire » apparaissent flous dans le chef de chacune des parties.
- Enfin, les Centres PMS sont des services publics, ceux-ci ont donc le devoir d'exercer prioritairement certaines missions **comme l'orientation scolaire et professionnelle à l'intention de tous et plus particulièrement des publics scolaires fragilisés** pour ce qui concerne l'accès à l'information et au conseil d'orientation. Amener les agents à (re)prendre en considération cette mission fondamentale ne pourrait aboutir sans qu'ils puissent bénéficier d'une formation solide sur le plan technique (ex utilisation de logiciels corrects, outil internet, ... et sans disposer des moyens documentaires adéquats.
- Il faut également noter que **le statut du personnel exige pour la nomination de directeur d'avoir fréquenté une formation spécifique**. A quel niveau s'agira-t-il de la concevoir ?

Enfin, les membres du Conseil tiennent à souligner qu'une information ne peut se substituer, même pour des raisons budgétaires, au concept de la formation visant à ce que les agents acquièrent des compétences réellement opérationnelles. Cela paraît essentiel si l'objectif est également d'obtenir l'adhésion de l'ensemble des personnels concernés. De même, le saupoudrage pour couvrir rapidement tous les besoins en formation doit être évité ; des priorités sont clairement à établir.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Conseil, le 12 septembre 2002

Pierre PETRY, Président
Paul SIMONS, Vice-Président
Serge COLLARD, Secrétaire